licu de cela, il nous faut ou rejeter ou accenter le tout. Chaque fois que je vois proposer des amendements par quelque hon membre, il me rappelle le spectateur faisant galerie à une partie d'échecs. Il s'imagine qu'il pourrait bien mieux diriger certains mouvements opérés par les joueurs, mais il reconnaît à la fin que si ses conseils euss nt été suivis il eut fait échec et perdu la partie. (Ecoutez! écoutez!) En examinant ces résolutions, j'en ai trouvé de bonnes, et quelques unes susceptibles d'objections, mais j'ai reconnu que le bon l'emportait sur le défectueux. (Ecoutez! écoutes!) J'hésiterais donc à prendre la responsabilité de faire rejeter la mesure en votant pour un amendement. (Ecoutez! écoutez!)

L'Hon. M. ALEXANDER.—Hons. messieurs: -- Je ne veux pas cette fois entretenir longtemps la chambre. Mon hon, ami de Port Hope (M. SEYMOUR) jouit de l'estime et du respect de cette chambre et du pays pour la conduite intègre et conséquente qu'il a toujours tenue à l'égard des grandes questions d'intérêt public, et c'est par conséquent avec crainte que je me hasarde à réfuter certains chiffres (et les déductions qu'il en a tirées) donnés par lui relativement au projet de confédération. Pour qu'il ait pris cette attitude, il faut certainement que mon hon, ami ait envisagé la question sous son plus mauvais jour, car il paraît entrevoir les plus fâcheuses conséquences de l'union projetée. Pour combattre ses craintes, il suffit de penser qu'il dépend de nous, comme il dépendra des membres de la nouvelle législature fédérée, s'il doit en résulter du bien ou du mal. (Ecoutez ! écoutez !) Si cette législature suit bien la constitution; si elle veille avec économie aux dépenses publiques et empêche tout agiotage (jobbery) dans l'exécution des travaux publics, je suis convaincu que la confédération n'augmentera guère les charges du public, ou, du moins, que nous n'en restentirons pas plus le fardeau qu'à présent. L'hon, monsieur a particularisé certains cas de prétendue injustice, entre autres les arrangements financiers pris à l'égard de Terreneuve et de la Nouvelle-Ecosse; mais je ne vois pas qu'il y ait une bien grande injustice envers le Canada de leur avoir accordé une subvention, peu élevée d'ailleurs, quand d'un autre côté nous prenons tous leurs droits de douane et d'excise avec le pouvoir d'établir un tarif uniforme. Quant à l'insuffisance probable du revenu du gouvernement général pour subvenir à ses dépenses ordinaires, je

laisse à mon hon, ami de Port Hope de contredire l'exactitude des chiffres donnés à Sherbrooke par le ministre des finances l'our ma part, je no l'oserais pas. On a dit que pour faire face aux dépenses du gouvernement local, il faudrait recourir à l'imposition d'une forte taxe directe dans le Haut et le Bas-Canada. Je vais maintenant démontrer que cet impôt ne sera pas nécessaire à moins que la législature locale ne fasse des dépenses extraordinaires. Voyons quelle sera la position du Haut-Canada, qui, par son allocation de 80 centins par habitant, devra recevoir \$1,120,000. Les items de dépense locale auxquels il faudra subvenir avec cette somme se décomposent comme suit :--

but.	
Instruction publique\$	274,112
Hôpitaux et institutions de charité	125,000
Pénitencier, prisons de réforme	76,000
Sociétés agricoles	62,000
Chemins et ponts	80,000
Police	15,000
Institutions littéraires et scientifiques	7,000
8	629,112
Législation	100,000
Gouvernement civil, lieut-gouverneur	
et son état major	120,000
	849,112
Ce qui laisse, pour d'autres objets, une balance de	270,888
\$1 <sub>1</sub>	120,000

Dans la partie du Haut-Canada que j'habite, le désir général est que la législature locale ne se composera que d'une chambre d'environ 30 membres et d'un gouvernement dont la dépense sera très-limitée. en un mot, une espèce de grand conseil municipal qui donnerait lieu à peu de dépense, et si ce désir est réalisé, il n'y aurait aucune raison d'appréhender la nécessité de l'impôt direct. En prenant la parole, je n'ai pas eu l'intention de m'étendre longuement sur ces détails; j'ai seulement voulu faire connaître dans quel sons je me prononcerai à l'égard de l'amendement de l'hon, membre pour la division de Welling. Puisque le chef du gouvernement dans l'autre chambre a déclaré que toute modification d'un détail important serait pris pour le rejet même du projet, je ne suis pas prêt à prendre la responsabilité de voter pour un amendement qui aura ce résultat (Ecoutes! écoutes!) Mais bien que je croie agir selon les vues de mes mandataires en votant pour la négative,